

## **Critères d'admissibilité des membres privés du RCTi**

Les critères suivants seront exigés des futurs membres privés du RCTi :

- Avoir un minimum de 7 ans d'expérience en consultation (coaching);
- Avoir de l'expérience pratique dans l'industrie;
- Avoir de l'expérience en gestion;
- Détenir une assurance responsabilité (à l'étude pour la première année);
- Être référé ou parrainé par un membre du RCTi ou fournir les références de 3 consultants avec lesquels l'appliquant a déjà travaillé;
- Donner 3 références de clients pour lesquels l'appliquant a réalisé un mandat similaire aux services proposés au RCTi;
- Fournir un curriculum vitae à jour;
- Fournir une preuve d'absence de dossier criminel et de poursuite judiciaire;
- Être capable de travailler en équipe;
- Détenir un diplôme universitaire sera un atout; et
- Faire partie d'un ordre professionnel sera également un avantage.